



MINISTÈRE DE L'ALIMENTATION DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

NOR : AGRS0913212A

ARRÊTÉ du 7 septembre 2009

portant approbation d'élections de correspondants étrangers à l'Académie d'agriculture de France

Le ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche,

Vu le décret du 23 août 1878 relatif à l'organisation de la société nationale d'agriculture de France ;

Vu le décret du 23 février 1915 substituant au titre de société nationale d'agriculture de France celui d'Académie d'agriculture de France ;

Vu le décret n° 95-789 du 14 juin 1995 relatif à l'Académie d'agriculture de France ;

Vu le procès-verbal de la séance du 10 décembre 2008,

ARRÊTE

Article 1^{er}

Sont approuvées les élections suivantes à l'Académie d'agriculture de France, en qualité de correspondants étrangers :

- Section bois et forêts

M. Wolfgang EBBECKE

M. Omar M'HIRIT

M. Markku SIMULA

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche.

Fait à Paris, le 7 septembre 2009

Le ministre de l'alimentation,
de l'agriculture et de la pêche

Bruno LE MAIRE